



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Saint Lô, le **29 JAN. 2018**

**Service expertise territoriale
risques et sécurité**

Le Préfet de la Manche

Sécurité routière - déplacements
Coordination sécurité routière

à

Mesdames et Messieurs les porteurs de projets

Dossier suivi par : Hubert JOUVET
Appel direct : 02 33 06 38 37
Fax direct : 02 33 06 39 76
Mél : hubert.jouvet@manche.gouv.fr

N/réf :
V/réf :

Objet : Appel à projets 2018 du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR)

Dans le cadre de l'appel à projets au titre du plan départemental d'actions de sécurité routière pour l'année 2018, j'ai l'honneur de vous adresser en pièces jointes :

- La note appel à projets 2018 du PDASR ;
- le dossier Cerfa de demande de subvention n° 12156*05 ;
- la fiche synthétique PDAR 2018 à renseigner par les porteurs de projets ;
- la notice d'accompagnement concernant les demandes de subvention n° 12156*05.

L'ensemble de ces documents est diffusé et téléchargeable sur le site Internet de la Préfecture de la Manche à l'adresse : <http://manche.gouv.fr>

Les demandes de subvention, dûment renseignées, accompagnées des pièces justificatives, sont à renvoyer pour le mardi 6 mars 2018, délai de rigueur, par courriel à l'adresse suivante : ddtm-pdasr@manche.gouv.fr

Messieurs Hubert JOUVET et Sébastien COLOMBO, en charge de la coordination sécurité routière, se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire dont vous auriez besoin. Vous pouvez les contacter par téléphone au 02 33 06 38 37, 02 33 06 39 98, ou par courriel : ddtm-csr@manche.gouv.fr

Pour le Préfet et par délégation,
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet
Chef de projet sécurité routière

Gilbert MANCIET